

Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. Vigerie, 29 août 1862

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection **Correspondant.e.s**

[André, Eugène \(1836-\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Vigerie, A.](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [29 août 1862](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Vigerie, A.](#)

Lieu de destination Laeken, Bruxelles (Belgique)

Description

Résumé Sur la nouvelle organisation de l'usine de Laeken. Godin demande à Vigerie de faire les modifications nécessaires sur le plan comptable pour pouvoir contrôler les opérations depuis Guise. Vigerie l'a informé que l'usine de Laeken dispose d'un stock de charbon pour deux ans : c'est un exemple de mauvaise gestion qui aurait pu être évité si Godin avait été consulté pour l'approvisionnement. Godin recommande de restreindre la fabrication aux produits les plus vendus en Belgique

; il signale que le prix de la fonte diminue en France et en Belgique. Godin explique à Vigerie qu'André peut transformer ce qu'il juge utile, mais qu'il doit préalablement l'informer. « Il faut enfin quand j'irai à Laeken que je ne vois rien de mes yeux dont je n'ai été instruit à l'avance. » Sur l'augmentation du prix du moulage : Godin recommande une augmentation modérée du salaire des mouleurs car celui-ci n'est pas aussi élevé dans les Flandres qu'en France et qu'il n'est pas besoin actuellement d'attirer des ouvriers. Godin indique que les chaudières devront être émaillées chez Delloye-Masson. Il souhaite qu'André lui adresse un rapport sur l'état de l'usine.

NotesUne numérotation manuscrite est copiée dans la marge du folio : « 231/296 ».

Mots-clés

[Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Ressources naturelles](#)

Personnes citées

- [André, Eugène \(1836-\)](#)
- [Delloye-Masson \[monsieur\]](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Laeken, Bruxelles \(Belgique\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomAndré, Eugène (1836-)

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

Activité

- Industrie (grande)
- Patron/Patronne

BiographieDirecteur d'usine, né en 1836 à Étain (Meuse). Il prend la suite d'Alexandre Brullé à la direction de l'usine Godin-Lemaire de Laeken (Belgique) de 1863 à 1875. Il est ensuite l'un des directeurs de l'usine du Familistère de Guise. Simple participant dans l'Association coopérative du capital et du travail, il n'habite pas au Palais social en raison de l'état de santé de son épouse. Eugène François André est signataire d'une « Pétition demandant une sanction à la loi du 21 mars 1884 sur les Syndicats ouvriers, et par cette sanction un remède aux crises du travail ». Il est mentionné comme directeur d'usine lors du décès de sa soeur, Louise-Philippine, à Guise en 1887.

NomVigerie, A.

GenreHomme

Pays d'origineFrance

ActivitéEmployé/Employée

BiographieComptable employé à Guise par les Fonderies et manufactures Godin-Lemaire de 1862 à 1865. Godin le désigne comme son « principal employé » en

1863. L'épouse de A. Vigerie s'occupe de l'aménagement de la première salle d'asile du Familistère de Guise. De mars 1864 à mars 1865, Godin correspond avec lui en expédiant son courrier à Amsterdam (Pays-Bas).

Informations sur le document source

CoteFG 15 (4)

Collation2 p. (234r, 235v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/07/2022

Dernière modification le 30/10/2024

231
296

Guise le 29 aout 1862

2974

Monsieur Vigier

il est indispensable que vous preniez
des a present quelques mesures pour entrer
dans la voie qui devra rendre plus facile
a Guise la suite des operations a Laethen
et les indications a donner faites donc avec
certitude les modifications que vous recevrez prochainement
a cela, vous me dites quil y a du charbon
pour 2 ans est ce une faute que bon ne
commencerait pas de faire consommer ce charbon
avec une perte la moitié de sa valeur liti
prochain et se perde l'intérêt d'un capital
faiblement engagé si se ne perd pas sur
la quantité ensuite par des détournements dont
on s'appuierait moins sur une forte quantité qui
genere bon a des approches connues qui
correspondent aux besoins courants

la fabrication doit être restreinte dans les
plus étroites limites possibles et il se faut faire
que les produits de la suite le plus courant
en Belgique il faut bien de garder de faire
par exemple des caloirs dont nous avons un
stock depuis plus de 6 ans

la suite est baissée en Belgique comme en France
le prix peut donc en être réduit

faites de la quantité pour la consommation
cette est possible

250
M. Gordon avisera pour tous les changements
qu'il croira utiles et pour toutes les mesures à
prendre mais à dont il doit bien se pencher
est que je ne suis pour aucun motif qu'un
meure nouvelle soit appliquée sans qu'il en
soit repensé. il devra son signifier complètement
les inconvénients qu'il voudra supprimer avant qu'
il y touche. il faut enfin quand j'ai à l'ordonner
que je ne sois rien de mes yeux dont je n'ai
été instruit à l'avance. toute diligence aura
ainsi reçu mon adhésion et je n'aurai rien
à redire aux conséquences, quand aux prix de
montage j'ai moi-même déjà parlé de leur
augmentation mais on me fait valoir une raison
que les délais ne sont pas aussi longs dans les
Flandres que Guis, comme nous n'avons pas
besoin d'attirer d'ouvriers en ce moment à l'usine
il faut être sobre d'augmentation mais il faut
avoir à faire bien exécuter le travail.

il y a avantage à faire installer notre four
de chauffage à l'usine machine, et il y a à faire
du bois pour les besoins de la suite je donnerai les
instructions nécessaires à M. Gordon en temps nécessaire
je n'ai rien autre à faire pour les dépenses
disponibles que de les remettre prochainement à Cambin
est une bonne mesure qui s'indiquera sur
chaque feu que les dispositions soient faites de
Guis

M. Gordon se pourrait-il pas adresser un rapport
de ses appréciations sur l'état de l'usine
mon bien cordial salut

Gordon